

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 233

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Programme de soutien à l'emploi agricole

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1.22.75**

PRESENTATION

Lors du vote du budget primitif 2016, le Conseil Départemental a voté une enveloppe globale de 105 000 € pour l'emploi agricole (programme n° 10163).

PRESENTATION DES DEMANDES

- 1) **Le Service de Remplacement des Bouches-du-Rhône** (TAG - 000452) –
22, avenue Henri Pontier – 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1 –
Président : Monsieur Arnaud GABRIEL.

Créé en 1992 à l'initiative du syndicalisme agricole, le Service de Remplacement des Bouches-du-Rhône doté d'un statut de groupement d'employeurs, propose à tous les exploitants agricoles, leurs conjoints, leurs aides familiales, leurs salariés, l'assurance de se faire remplacer sur leur lieu de travail lorsqu'ils sont absents pour les motifs suivants : mandat professionnel, formation, maternité et/ou paternité, accident et/ou maladie, congés, « événement famille » et « plan handicap ».

En 2015, ce service de remplacement a réalisé 3.292 jours de remplacement, tous motifs confondus, sur 83 exploitations utilisatrices sur un total de 127 exploitations adhérentes (contre 2.813 jours – 78 exploitations utilisatrices sur 105 adhérentes en 2014).

A noter que pour un coût journée de remplacement de 90 €, le Service de Remplacement des Bouches-du-Rhône propose une grille tarifaire qui permet aux exploitants d'économiser de 20 à 80 % du coût de la prestation.

Pour 2016, le Service de Remplacement des Bouches-du-Rhône sollicite une aide financière de 20 000 €, soit environ 5 % de son budget prévisionnel global qui s'élève à 418 105 € et s'établit de la façon suivante :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------------|------------------|------------------------------|------------------|
| Achats | 2 000 € | Prestation d'exploitation | 98 770 € |
| Services extérieurs | 7 590 € | | |
| Autres services extérieurs | 3 459 € | <u>Subventions</u> | 19 000 € |
| Charges de personnel | 396 768 € | Casdar (Fond d'Etat) | 20 000 € |
| Impôts, taxes et contributions | 5 188 € | Conseil Départemental 13 | 31 500 € |
| Autres charges de gestion courante | 3 100 € | Conseil Régional PACA | 7 000 € |
| | | Mandat syndical | 1 000 € |
| | | Chambre d'agriculture 13 | 1 000 € |
| | | JA 13 | 1 000 € |
| | | FDSEA13 | 1 000 € |
| | | Crédit Agricole | 15 000 € |
| | | Intercommunalités | 1 000 € |
| | | Groupama | 8 219 € |
| | | Cotisations | |
| | | Produits de gestion courante | 210 616 € |
| | | Produits financiers | 3 000 € |
| TOTAL | 418 105 € | TOTAL | 418 105 € |

Compte tenu des objectifs poursuivis, notamment l'amélioration de la qualité de vie des agriculteurs et de leurs familles et pour encourager la poursuite du plan handicap, je vous propose d'allouer une subvention au Service de Remplacement des Bouches-du-Rhône à hauteur de 15 000 €, à l'identique de 2015.

2) Service de Remplacement Paysan des Bouches-du-Rhône
 (TAG - 000451) – 251, chemin de Saint-Jean le Grand Mas – 13550
 NOVES - Président : Monsieur Jocelyn POUDEVIGNE.

Créé à l'initiative de la Confédération Paysanne, le Service de Remplacement Agricole des Bouches-du-Rhône, association loi 1901, est devenu début 2007 le Service de Remplacement Paysan des Bouches-du-Rhône, groupement d'employeurs à vocation de service de remplacement régi par la loi d'orientation agricole de 1995.

Cette adaptation au nouveau cadre juridique a permis au service de remplacement d'améliorer sa prestation auprès des adhérents, de pérenniser et de diversifier ses sources de financements.

En 2015, 670 jours d'intervention répartis sur 30 exploitations (aide aux agriculteurs en difficulté, maladie, intempérie, congés, mandat professionnel et syndical, surcharge de travail et formation) ont été réalisés (contre 850 jours en 2014). Cette baisse de jours d'intervention répond à un besoin de maîtrise du budget de la structure.

A noter que 31 % de l'activité de l'association concernent les remplacements au titre des agriculteurs en difficulté, des accidents et des maladies, générant 45 % de son chiffre d'affaires.

Il convient de rappeler qu'en application de la convention annuelle conclue avec le Conseil Départemental, l'aide départementale est versée pour l'effort particulier poursuivi au profit des agriculteurs en difficulté (212 jours en 2015).

Le conseil d'administration du 19 juin 2015 a décidé d'augmenter de 20 % les tarifs de journées de remplacement à compter du 1^{er} juillet 2015 et d'imposer la demi-journée comme le temps minimum d'intervention dans une exploitation. Ces deux mesures ont été prises pour réagir face au résultat négatif des exercices comptables de 2013 et 2014. Elles ont permis de rééquilibrer le budget de la structure dès 2015 (8320 € de bénéfice).

Les tarifs journée de remplacement sont donc passés de :

- 20 € à 24 € pour les agriculteurs en difficulté (dans la limite de 15 jours) ;
- 40 € à 48 € pour les accidents, maladies, décès, évènements familiaux exceptionnels, congés, mandats professionnels et syndicaux et formation ;
- 96 € pour les surcharges de travail correspondant à un simple renfort temporaire (dans la limite de 20 % du chiffre d'affaires du Service de Remplacement).

En 2016, afin de poursuivre son programme, l'association sollicite le concours du Conseil Départemental pour une somme totale de 40 000 € représentant 40 % de son budget prévisionnel fixé à 100 150 € qui s'établit de la façon suivante :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------|------------------|----------------------------|------------------|
| Frais de structure | 5 890 € | Cotisations | 720 € |
| Services externes | 550 € | Prestations de services | 32 000 € |
| Frais de personnel | 93 710 € | Conseil Départemental 13 | 40 000 € |
| | | Mutualité Sociale Agricole | 25 000 € |
| | | Dettes à recevoir | 2 430 € |
| TOTAL | 100 150 € | TOTAL | 100 150 € |

Je vous propose de reconduire notre aide à même hauteur qu'en 2015, soit 40 000 € pour le fonctionnement du service de remplacement, sachant que cette décision fera l'objet d'une convention.

INCIDENCE FINANCIERE

| N° programme | N° opération | Libellé | Imputation | N° AP | Engagement CP |
|---------------------|---------------------|-----------------|-------------------|--------------|----------------------|
| 10163 | A créer | Emploi agricole | 65-928-6574 | Hors AP | 55 000 € |

PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Agriculture, je vous invite, mes chers collègues, à vous prononcer sur ce rapport.

Au bénéfice de ce qui précède, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL